

Département de la Marne

Commune de Dormans

Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°5

Annexe sanitaire

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juillet 2017

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2018

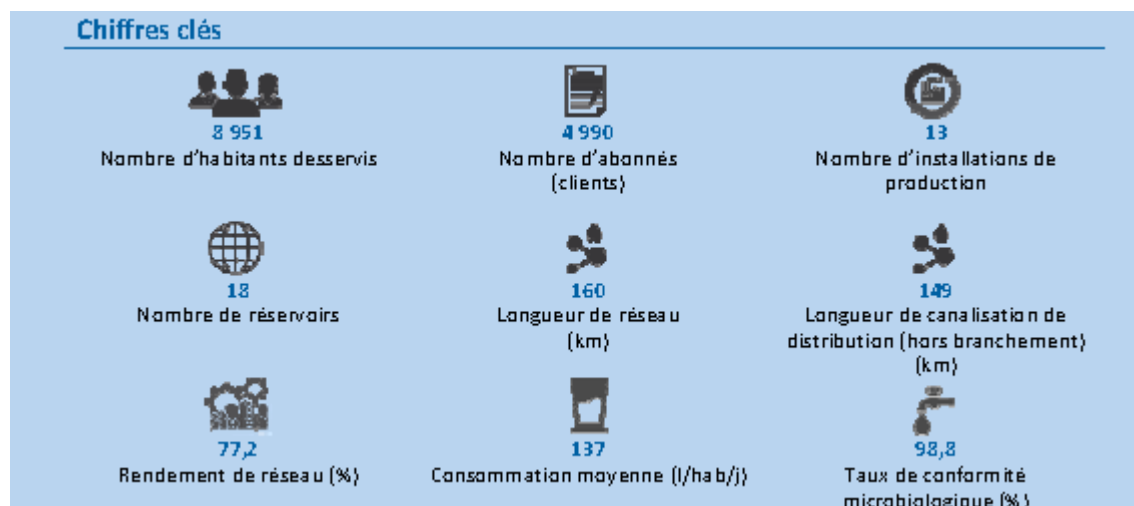


Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

Eau potable

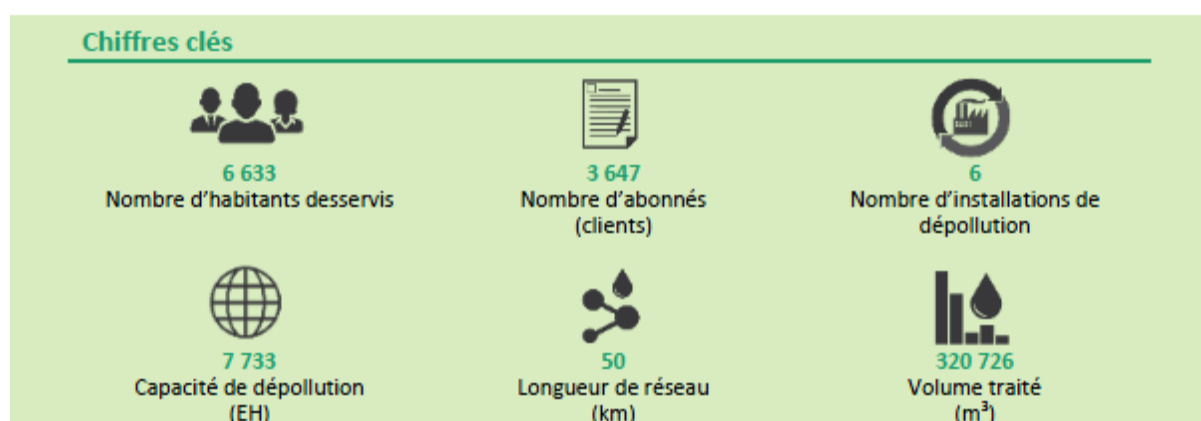
Concernant l'eau potable, la commune est alimentée par 2 captages qui présentent tous deux une eau de bonne qualité, notamment concernant la qualité bactériologique de l'eau, la quantité de nitrates et de pesticides.



Assainissement

La commune dispose d'une STEP sur son territoire, qui dessert Dormans et ses hameaux. Elle traite les eaux usées de 6633 habitants soit 3647 abonnés pour un équivalent habitant de 7733.

La STEP est en bon état de fonctionnement. A Dormans, la plateforme de stockage des boues est validée depuis l'été 2015 par les services de la Police de l'Eau. Depuis les épandages d'août 2015, les boues sont désormais stockées sur cette nouvelle plateforme.



NTIC

La commune est bien desservie par l'ADSL, la téléphonie mobile, l'internet mobile 3G mais n'est pas desservie par la fibre optique et la 4G.

Gestion des déchets

La gestion des déchets est intercommunale. Les ordures ménagères sont ramassées toutes les semaines, et le tri sélectif toutes les 2 semaines. Il existe 7 colonnes à verres sur la commune et une borne textile. Les habitants de Dormans et ses hameaux peuvent accéder à 2 déchetteries :

- Mareuil le Port, également ouverte aux professionnels
- Trélou sur Marne.